



Meilleures pratiques en matière de formation des juges et des procureurs

Catégorie de la pratique: évaluation des performances des participants/des effets des activités de formation

Type de pratique: pratique prometteuse

Pays: Pays-Bas

Avril 2014

Intitulé de la pratique	«Montrez ce que vous avez appris»
<i>Principales caractéristiques</i>	<p>Aux Pays-Bas, les participants à un programme de haut niveau de deux ans relatif au développement des compétences de direction ont été invités à présenter un exposé final au terme du programme de formation.</p> <p>Dans le cadre de cet exposé, ils ont dû «illustrer et démontrer» ce qu'ils avaient appris au cours de la formation, ce qui leur a permis de réfléchir à la question de savoir si les objectifs d'apprentissage avaient été atteints et de s'autoévaluer sur ce point. Par ailleurs, cet exercice les a également incités à aller au-delà d'une présentation brute et factuelle de leur formation, transformant ainsi l'exposé – en tant qu'exercice final – en une sorte de séminaire stratégique pour le Conseil de la magistrature sur les questions de leadership.</p> <p>En outre, la remise des certificats de réussite a été effectuée par les participants eux-mêmes et accompagnée d'un bref discours sur les performances et les progrès d'un autre collègue.</p> <p>Cette méthode a permis d'évaluer et de démontrer les connaissances et compétences accrues des participants.</p>
<i>Coordonnées de l'institution</i>	Centre d'études de la magistrature (<i>Studiecentrum Rechtspleging - SSR</i>) Adresse postale: Postbus 5015 3502 JA Utrecht Adresse d'accueil: Uniceflaan 1 3527 WX Utrecht

	<p>Téléphone: + 31 88 361 3212 Courriel: ssr.international@ssr.nl Site internet: http://www.ssr.nl</p>
<p><i>Autres commentaires</i></p>	<p>La méthode décrite correspond au niveau 2 du modèle Kirkpatrick d'évaluation de la formation. Étant donné que ce système d'évaluation est plutôt récent et qu'il n'a été appliqué qu'une seule fois dans le cadre d'une activité de formation particulière, il convient de le considérer comme une PRATIQUE PROMETTEUSE.</p> <p>Toutefois, l'idée peut constituer une source d'inspiration pour l'évaluation des formations dispensées aux juges et procureurs d'instances supérieures.</p>

Source: Projet pilote – Formation judiciaire européenne: «*Lot 1 – Étude sur les bonnes pratiques en matière de formation des juges et des procureurs*», réalisée par le Réseau européen de formation judiciaire (REFJ)